

N° CP H^e13106
Séance du 5 MAI 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
05 MAI 2006

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE DU
HAUT-RHIN
PARTICIPATION A L'EQUIPEMENT D'UN LOT D'HEBERGEMENT D'URGENCE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8/2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I -1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue pour l'année 2006 une subvention d'équipement à la Délégation Départementale de la Croix Rouge Française du Haut-Rhin ne pouvant dépasser 10% du montant subventionnable pour l'acquisition d'un lot d'hébergement d'urgence soit 1 817 €.
- La dépense est inscrite au chapitre 204 nature 2042 fonction 50 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet MAI 2006
Publication 12 MAI 2006

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions